

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 20 février à 18h, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 13 février 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Liginiac.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

Mme Véronique Bénazet qui a donné pouvoir à Mme Fabienne Garnerin,
M. Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Mme Martine Leclerc,
M.Éric Bossaert qui a donné pouvoir à Mme Françoise Béziat,
Mme Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Mme Marilou Padilla Ratelade,
Mme Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à Mme Danielle Coulaud,
Mme Sandra Délibit qui a donné pouvoir à M.Christophe Arfeuillère,
M. Pierre Fournet qui a donné pouvoir à M.Alain Fonfrède,
Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à M.Éric Cheminade,
M.Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à M.Jean-Claude Sangoï,
M.Michel Guitard qui a donné pouvoir à M.Gérard Arnaud,
Mme Christiane Monteil qui a donné pouvoir à M.Jean-François Michon,
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mme Martine Pannetier,
M.Marc Ranvier qui a donné pouvoir à M.Philippe Pelat,
M.Michel Saugeras qui a donné pouvoir à M.Jean-Pierre Saugeras,
M.Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à Valérie Sérrurier,
M.Jérôme Valade qui a donné pouvoir à M.Jean Valade,

M.Daniel Caraminot, excusé (non représenté),
M. Jean-Pierre Bodeveix, excusé (non représenté),
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté),
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée),
Mme Nathalie Le Gall, excusée (non représentée),
Mme Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),
Mme Sylvie Prabonneau, excusée (non représentée),
M.Gérard Vinsot, excusé (non représenté),
Mme Jeanine Vivier, excusée (non représentée),
M. Pierre Chevalier, excusé (non représenté),
M. Jean Valade, excusé (non représenté).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le

Le président,



Mme Martine Jamin est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 76 // pouvoir(s) = 15 // votants = 91

Mise à disposition du personnel de la mairie de Bort-les-Orgues

Annule et remplace décision n°2017-03-ajout1

Le conseil communautaire :

Vu la délibération en date du 14 janvier 2017, approuvant la mise à disposition d'un agent de la mairie de Bort à hauteur de 17h par semaine pour assurer les fonctions de coordonnateur budgétaire et comptable au sein du service finances ;

Considérant cette mise à disposition arrive à son terme ;

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, autorise le président à signer avec la commune de Bort-les-Orgues le renouvellement de cette convention de mise à disposition, pour un adjoint administratif 2eme classe, à raison de 35 heures par semaine, du 1^{er} mars au 31 mars 2017.

Il exercera ses fonctions au sein du service finances en tant que coordonnateur budgétaire et comptable. Le coût horaire facturé par la mairie sera égal à la rémunération horaire de l'agent, charges comprises. Les frais de déplacement de l'agent seront pris en charge par Haute-Corrèze Communauté.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 21 février 2017
Le président,
Pierre Chevalier

